

TABLE ANALYTIQUE DU PREMIER VOLUME

	Pages
AVANT-PROPOS. — Utilité d'une étude sur la justice et l'administration au xvii ^e siècle. Combien la vie de Claude Pellot prête à une étude de cette nature. Sa personnalité. Du grand cas qu'en faisait Colbert. Leur longue et constante amitié. Leur correspondance, ininterrompue pendant trente ans. Valeur extrême de cette correspondance, demeurée inédite jusqu'à nos jours, ainsi que la correspondance de Pellot avec Séguier. Importance, au xvii ^e siècle, des intendants et des chefs de parlement. Nombreux documents inédits que s'est procuré l'auteur, en dehors des lettres de C. Pellot à Colbert et à Séguier. Objet de l'ouvrage : personnalité publique et privée de Claude Pellot à rétablir. Principaux recueils de documents inédits où l'auteur a en outre puisé. Remerciements. Conclusion : Pellot ne mérite pas l'oubli dans lequel il était tombé.	vii

LIVRE PREMIER

CLAUDE PELLOT. SES ORIGINES. — Sa famille. Détails domestiques. Son père, prévôt des marchands de Lyon et ami du cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon. Il est amené par celui-ci à Rome, puis nommé conseiller d'État. Il quitte Lyon avec sa famille pour Paris. Il meurt ministre plénipotentiaire. — Enfance de Claude Pellot. Son éducation. Ses premières re-

	Pages
lations avec Colbert. Son mariage avec Claude Le Camus, cousine de ce dernier. — 1619-1640.	1

LIVRE DEUXIÈME

CLAUDE PELLOT, CONSEILLER AU PARLEMENT DE NORMANDIE. 1641-1648	19
CHAPITRE PREMIER. 1839. Révolte des <i>nu-pieds</i> en Normandie. Séditions à Rouen. Inertie du parlement. État de la Normandie à cette époque. — Regard rapide sur les antécédents du parlement. Son interdiction en 1540. Le chancelier L'Hôpital le rappelle en 1583 au respect des ordonnances. Séditions de 1623 et de 1628 laissées impunies. Un maître des requêtes menacé d'être jeté dans la Seine. Louis XIII, en 1637 aux portes de Rouen pour châtier le parlement	20
CHAPITRE II. 1640, le chancelier Séguier est envoyé à Rouen par Richelieu, avec 6,000 hommes et de pleins pouvoirs. Analyse du récit de sa solennelle chevauchée écrit par de Verthamont, maître des requêtes. Le parlement interdit et exilé. Des conseillers d'État et des maîtres des requêtes nommés pour rendre la justice en son lieu et place. Des membres du parlement de Paris leur sont ensuite substitués. Séguier <i>autoritaire</i> après avoir été <i>parlementaire</i>	42
CHAPITRE III. Rentrée du parlement à Rouen, 1641. Il est fait semestre. Ce que c'était qu'un parlement semestre. Quarante charges nouvelles créées. Claude Pellot nommé conseiller à vingt et un ans. Procès-verbal de sa réception, après un examen où il est reconnu « très-capable »	56
CHAPITRE IV. Opposition des anciens. Leur mauvais vouloir envers les nouveaux. Orages au sein du parlement. Pellot, attaqué dans les rues de Rouen par des parents d'anciens conseillers et par leurs valets, porte plainte au parlement. Procès-verbal de la délibération prise sur sa	

plainte. Mort de Richelieu. Refus par le parlement d'admettre de nouveaux conseillers. Louis XIII réduit à solliciter son parlement. Sa lettre de sollicitation. Séances tumultueuses du parlement. Les conseillers en viennent aux mains le 4 mai 1643 dans la chambre du conseil. Six anciens conseillers et un greffier mandés à Paris et interdits.	63
CHAPITRE V. Procès-verbaux et rapports inédits, au sujet de la séance du 4 mai 1643, extraits des registres secrets du parlement : 1 ^o première délibération au sujet des nommés Pierre Petit et Pierre Cavelier, pourvus par le roi d'une charge de conseiller ; 2 ^o deuxième délibération au sujet des mêmes ; 3 ^o séance du 4 mai 1643 où, au sujet de ces deux candidats, les magistrats en viennent aux mains ; procès-verbal de cette séance, dressé par le greffier ; procès-verbal de cette même séance, dressé par les anciens, et annexé par le greffier à son procès-verbal, sur leur ordre ; 4 ^o délibération prise au sujet des six anciens conseillers mandés à Paris ; protestation et retraite des nouveaux, au cours de cette délibération ; 5 ^o extrait du rapport lu au parlement le 7 novembre 1643, par le président Bigot, au sujet de l'incident du 4 mai et de ses suites. Mort de Louis XIII. Réaction contre la politique de Richelieu. Châteauneuf dispute les sceaux à Séguier. Deux chanceliers à la fois. Séguier finit par l'emporter sur Châteauneuf. Mazarin premier ministre	72
CHAPITRE VI. Indulgence excessive de Mazarin. Elle amène une première révocation du semestre. 1644.	90
CHAPITRE VII. Lettre du roi au parlement, autorisant C. Pellot à séjourner à Paris, pour y défendre la cause des nouveaux conseillers. Rétablissement du semestre. 1645.	93
CHAPITRE VIII. Chevauchée à Rouen de trois maîtres des requêtes pour le rétablissement du semestre. Récit de cette chevauchée, par Olivier d'Ormesson, l'un d'eux. .	95

CHAPITRE IX. Le parlement frondeur. Suppression du semestre, par un coup d'État parlementaire. Claude Pellot cesse d'être conseiller. Revanche de Séguier. Nouvelle interdiction du parlement. « Le parlement de Vernon. » Le duc de Longueville, général du parlement, mis en déroute par le comte d'Harcourt, général de l'armée royale. Traité de paix entre la royauté et le parlement. Suppression définitive du semestre. 1649. — 1652, Mazarin conduit à Rouen le jeune Louis XIV. Enthousiasme de la ville à l'entrée du roi. — Tous les membres du parlement anoblis. Par les faveurs dont il le comble, Mazarin évite au parlement de donner une seconde fois dans les folies de la Fronde. Le roi subvient à la noble détresse du grand Corneille	112
--	-----

LIVRE TROISIÈME

CLAUDE PELLOT MAÎTRE DES REQUÊTES DE L'HÔTEL. 1653-1656	122
CHAPITRE PREMIER. Ce qu'étaient les maîtres des requêtes de l'hôtel. Origine de leur institution. Son extension successive. Ses attributions au temps de Pellot. Son rôle essentiel et militant sous l'ancienne monarchie . .	123
CHAPITRE II. Pellot maître des requêtes. Texte des lettres royales de sa nomination. — Détails domestiques. Les familles Colbert et Le Camus. — Attitude de Pellot pendant la Fronde. Il reste dévoué à la reine	134
CLAUDE PELLOT, INTENDANT DE JUSTICE, POLICE ET FINANCES. Préliminaires. Origine des intendants. Leurs attributions au temps de Pellot. Leur rôle considérable sous l'ancienne monarchie. Leurs luttes incessantes avec les parlements. Leurs résultats	140

LIVRE QUATRIÈME

CLAUDE PELLOT INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE GRENOBLE. 1656-1658	163
---	-----

CHAPITRE PREMIER. Claude Pellot est nommé intendant de Grenoble. Il séjourne à Lyon en se rendant dans sa généralité. Détails domestiques.	165
CHAPITRE II. Il est chargé d'observer le cardinal de Retz.	168
CHAPITRE III. Ses conflits incessants avec le parlement de Grenoble. Ses relations avec Daniel de Cosnac, évêque de Valence, attestées par les <i>Mémoires</i> de celui-ci. . .	174
CHAPITRE IV. Premier conflit pour levée indue de droits de douane. Pellot obtient l'appel à Paris de MM. les conseillers de Vaux et de Ponteiras. Texte inédit de deux délibérations prises par le parlement de Grenoble à ce sujet. Pellot contraint de sortir de Grenoble.	177
CHAPITRE V. Deuxième conflit, pour refus d'enregistrement d'un édit fiscal. M. le président de St-Julien et MM. les conseillers de Pisançon et de Bessat sont mandés à Paris, à la provocation de l'intendant. Altercation entre l'intendant et le premier président en plein parlement. Texte inédit de la délibération prise à ce sujet. L'intendant mis en interdit, par arrêt, est contraint de quitter une seconde fois Grenoble. Ce qu'il en coûte à l'évêque de Valence, pour avoir voulu demeurer neutre entre l'intendant et le parlement. Texte de ses <i>Mémoires</i> , où il rend compte de cette affaire. Il parvient à calmer Mazarin et à rétablir la paix entre l'intendant et le parlement. A quelles conditions. Soumission du parlement.	183
CHAPITRE VI. Troisième conflit. Le parlement poursuit Pellot pour avoir fait exécuter, malgré sa déclaration de grossesse, une femme selon lui injustement condamnée par l'intendant. Texte de la plainte du mari au parlement. Texte de la plainte du parlement au roi.	194
CHAPITRE VII. Madame Pellot forcée de quitter Grenoble et de se réfugier à Lyon. Détails domestiques. Claude Pellot nommé intendant de Poitiers et de Limoges	214

LIVRE CINQUIÈME ¹

	Pages
CLAUDE PELLOT, INTENDANT A LA FOIS DES DEUX GÉNÉRALITÉS DE POITIERS ET DE LIMOGES. 1658-1662	223
CHAPITRE PREMIER. Pellot, avant sa prise de possession des intendances de Poitiers et de Limoges, est chargé d'une chevauchée en Catalogne. Récit de cette chevauchée. .	225
CHAPITRE II. Pellot, intendant de Poitiers et de Limoges. Détails administratifs. Etat du Poitou en 1658. Chevauchée en Poitou de Colbert de Croisy, en 1664.	
CHAPITRE III. Louis XIV et Marie Mancini. Détails sur la famille de Mazarin. Ses sept nièces Martinozzi et Mancini. Amitié du jeune roi et de Marie Mancini. Louis XIV, malade, est soigné par Marie Mancini. Son désespoir quand elle le croit perdu. 1658. Rupture avec Marie, imposée par Mazarin au roi. Désespoir réciproque : « Vous êtes roi et je pars ! » Marie, au moment du mariage du roi, est confiée à C. Pellot et à Colbert de Terron, avec ordre de ne la laisser communiquer avec le roi. 1659. Colbert de Terron trompe la confiance de Mazarin. Irritation de celui-ci. Colbert, Pellot et Colbert de Terron sous le coup de la défaveur de Mazarin. Lettres échangées à cette occasion entre Mazarin et Colbert. — Paix des Pyrénées. Mariage du roi. Indulgence de Mazarin triomphant. — Ce que devint Marie Mancini après le mariage du roi, 1660. Son mariage avec le connétable Colonna. Ses malheurs. Sa fuite d'Italie en 1672 et sa rentrée en France. Louis XIV la fait placer dans un couvent. Correspondance à ce sujet entre Colbert et elle. Son retour en Italie. Sa mort ignorée et obscure.	240
CHAPITRE IV. Du rôle de Pellot dans l'arrestation et le jugement du surintendant Fouquet. Colbert le prend avec lui à Nantes. Lettre du roi à la reine mère, dans laquelle	

¹ C'est par erreur qu'à la page 223, ce livre est intitulé quatrième.

il mentionne le concours que lui a prêté Pellot, dans l'arrestation de Fouquet. Pellot, de l'ordre du roi, procède au dépouillement des papiers de Pellisson, secrétaire de Fouquet. Il fait conduire à Limoges la femme du surintendant. Colbert le consulte sur le choix des commissaires qui doivent juger Fouquet. Procès de celui-ci .	261
CHAPITRE V. Pellot, à la recommandation de Colbert, s'occupe d'envoyer le plus de condamnés qu'il peut aux galères du roi. Comment se recrutait alors le personnel des galères. Les condamnés à temps y sont maintenus à vie, malgré les parlements. Correspondance de Pellot avec Colbert	275
CHAPITRE VI. Des attributions de Pellot comme intendant des finances. Division territoriale de la France, au temps de Pellot, pour le service financier. Les généralités et les trésoriers généraux des finances. Les élections et les élus. Les collecteurs. Comment la taille était assise et perçue. Remarquables instructions de Colbert. Ses efforts pour assurer l'égalité dans l'assiette et la perception de l'impôt. Abus qui avaient lieu alors. Lettres de Pellot.	285
CHAPITRE VII. État de l'élection des Sables-d'Olonne en 1658. L'envoi de Pellot en Catalogne oblige Colbert à y déléguer provisoirement Colbert de Terron. Rude chevauchée de celui-ci. Ce que Pellot eut à y faire à son arrivée en Poitou. Il est ensuite chargé par Séguier de rétablir les droits du roi sur les relais de la mer, dans cette élection. Six lettres de lui au chancelier, à ce sujet	305
CHAPITRE VIII. Cinq autres lettres également inédites, du même au même.	321
CHAPITRE IX. Pellot achète la paroisse de St-Martin-Lards dans la généralité de Poitiers et y établit quatre foires. Il fait afficher partout les lettres du roi portant création de ces foires, et promet d'y traiter gratis les marchands. Texte de ces lettres. Il achète aussi la terre des Deffends.	324

	Pages
CHAPITRE X. Un faux portrait de Claude Pellot, tracé en 1662.	331

LIVRE SIXIÈME

CLAUDE PELLOT INTENDANT A LA FOIS DES TROIS GÉNÉRALITÉS DE POITIERS, DE LIMOGES ET DE MONTAUBAN. 1662-1664.	335
CHAPITRE PREMIER. Pellot cumule l'intendance de Montauban, avec celles de Limoges et de Poitiers. Preuves de ce triple cumul. Il est en outre président des états du Béarn et commissaire du comté de Foix	337
CHAPITRE II. Entrée en campagne d'un intendant au temps de Pellot. Curieux passages des <i>Mémoires</i> de Foucault, successeur de Pellot à Montauban. Joyeuse entrée de Pellot à Bayonne	343
CHAPITRE III. Débuts de Pellot à Montauban, comme intendant des finances. Instructions que lui envoie Colbert. Il fait rentrer l'arrière de l'impôt, envoie aux galères de faux monnayeurs. Une mission particulière dont le charge le roi. Instruction de Colbert contre les faux nobles. Sédition des faux nobles dans le comté de Foix. Plainte des trésoriers de la généralité de Toulouse contre Pellot.	355
CHAPITRE IV. Travaux excessifs de Pellot pendant l'année 1663. Sa visite en une année de trois généralités. Soin minutieux avec lequel Colbert exigeait que cette visite fût faite. Du pouvoir qu'avaient les intendants de subdéléguer. Etroites limites mises par Colbert à ce pouvoir. Où se prenaient les subdélégués. Colbert et Pellot infatigables. Importance de l'intendance de Montauban, à cause des dissidents dont elle était remplie. Bel éloge qu'un historien du Quercy a décerné à Pellot. Il restaure Montauban. <i>Operum publicorum studiosissimus</i>	367
CHAPITRE V. Conflit de Pellot avec la cour des aides de Montauban. Plainte contre lui de cette cour à Colbert.	378
CHAPITRE VI. Pellot, pendant sa triple intendance, réside	

	Pages
surtout dans celle de Montauban. Rébellions en 1663 dans cette généralité et dans le comté de Foix.	382
CHAPITRE VII. Pellot est délégué par la Chambre de justice pour informer dans ses trois généralités contre les malversations des financiers. Ses lettres à Séguier à ce sujet. Il fait justice lui-même, quand les présidiaux et le parlement s'y refusent.	385

LIVRE SEPTIEME

PELLOT INTENDANT DES DEUX GÉNÉRALITÉS DE MONTAUBAN ET DE BORDEAUX. 1664-1669.	395
CHAPITRE PREMIER. Pellot haut justicier. Ses conflits avec le parlement de Toulouse. Ses efforts pour assurer l'égalité de l'impôt. Remarquable instruction de Colbert. Une page de Le Pesant de Boisguilbert. Monsieur le conseiller d'Orbussan. Pellot fait poursuivre ce magistrat à Paris, devant la juridiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, pour avoir méchamment fait condamner deux huissiers, dont le seul tort était d'avoir levé la taille sur des protégés de ce magistrat. — Excès de pouvoir du parlement de Toulouse. Des conseillers viennent, à deux reprises, enlever des prisons des présidiaux des criminels légalement poursuivis ou condamnés par Pellot. Plaintes de celui-ci à Séguier	397
CHAPITRE II. Pellot et le calvinisme en Guyenne. Sagesse et prudence de son administration, en matière religieuse. Son projet de réunion. Curieux mémoire adressé par lui à Colbert à ce sujet. — Le calvinisme à Montauban et en Béarn sous Foucault	413
CHAPITRE III. Pellot réforme la cour des aides de Montauban. Portraits sévères qu'il a tracés des magistrats de cette cour.	423
CHAPITRE IV. Pellot intendant des finances. Diverses ordonnances de lui sur l'assiette et le paiement de la taille.	432

LIVRE HUITIÈME

	Pages
PELLOT RÉPRIME LES SÉDITIONS NÉES EN CHALOSSE, EN BÉARN ET A BAYONNE, A L'OCCASION DE L'INTRODUCTION DE L'IMPOT DE LA GABELLE. 1664-1666.	437
CHAPITRE PREMIER. Changements apportés par Colbert à la législation sur le sel. Le Béarn et la Chalosse, soumis à la gabelle, Ils réclament en vain le maintien de leurs privilèges. La fontaine de Salies près Orthez. Sédition dans la Chalosse, 1664. Audijos chef de la sédition. Penderies. Un juge pendu sur une sentence de Pellot. — Incident de Bayonne. — Incident du Béarn. Conflits avec le parlement de Pau	439
CHAPITRE II. Pellot continue la poursuite d'Audijos et la répression de la sédition. Penderies. Il viole le territoire espagnol. à la poursuite d'Audijos, et il le manque. Apaisement. — Décembre 1665, amnistie. — La sédition paraissant renaître, il veut reprendre l'affaire au parlement de Bordeaux. Ses efforts infructueux pour se saisir d'Audijos. Audijos devient colonel dans les armées du roi. Ce qu'il advint de la fontaine de Salies. . . .	462
CHAPITRE III. Conflit de Pellot avec la ville de Bayonne. Pellot accuse cette ville de complicité dans la sédition de la Chalosse. Ses efforts infructueux pour obtenir la réformation de sa municipalité. Ses lettres à Colbert à ce sujet. 1665.	480
CHAPITRE IV. Regard sur les archives de Bayonne. Documents inédits tirés des archives de cette ville, relatifs aux événements qui y sont survenus lors de la sédition de la Chalosse. Comment cette ville sauve ses libertés municipales, malgré Pellot. 1665-1667.	496

LIVRE NEUVIÈME

SUITE DES INTENDANCES DE MONTAUBAN ET DE BORDEAUX. .	521
CHAPITRE PREMIER. Le Béarn sous Pellot et sous Colbert.	

Pellot est chargé par Séguier de faire enregistrer en Guyenne et en Béarn la célèbre ordonnance de 1667 qui réforme la procédure civile. Ses lettres à Séguier à ce sujet. — État du Béarn sous Pellot et sous Foucault. Un singulier procureur général.	523
CHAPITRE II. Pellot et le chevalier de Clerville. Pellot rend le Lot navigable entre Cahors et Villeneuve-d'Agen. 1664-1668. Ses lettres à Colbert à ce sujet.	534
CHAPITRE III. Pellot et le libre échange. Pellot supprime le privilège de Bordeaux et rend libre la circulation des produits de la généralité de Montauban à travers cette ville. Il rejette la demande de Bayonne d'entraver la libre sortie des grains. Ses lettres à Colbert.	542
CHAPITRE IV. Pellot et la bourgeoisie de Bordeaux. Il restreint le privilège qu'avaient les bourgeois de Bordeaux d'introduire dans la ville leurs marchandises sans payer de droits. Ses lettres à Colbert.	551
CHAPITRE V. Pellot et les grandes compagnies maritimes. Il s'efforce d'obtenir des souscriptions aux grandes compagnies créées par Colbert. Sa correspondance à ce sujet avec ce dernier et avec les échevins de Bayonne. 1 ^o Correspondance avec Colbert au sujet de la compagnie des Indes Orientales; 2 ^o Correspondance avec le même au sujet de la compagnie du Nord; 3 ^o Correspondance avec les échevins de Bayonne. 1664-1669.	557
CHAPITRE VI. Pellot et les Bordelais. Il s'efforce de les amener à faire de grands travaux. Il reconstruit la tour de Cordouan et le Château-Trompette. Le mauvais vouloir des Bordelais paralyse Pellot. Ses lettres à Colbert.	572

LIVRE DIXIÈME

SUITE ET FIN DES INTENDANCES DE MONTAUBAN ET DE BORDEAUX.	481
CHAPITRE PREMIER. Détails domestiques. Madame Claude Pellot en Guyenne. Elle affectionne Agen. Pellot em-	

	Pages
bellit cette ville. Mariage de deux de leurs filles. Texte de l'acte et du contrat de mariage d'Élisabeth Pellot. Fac-simile des signatures des époux, de leurs parents et témoins	483
CHAPITRE II. Les grands jours d'Auvergne. Un chapitre des grands jours d'Auvergne. Une page de Fléchier. Lutte pour la présidence entre un maître des requêtes et un conseiller doyen de parlement	596
CHAPITRE III. Dernier regard sur Pellot intendant de justice. Les grands jours du Puy-en-Velay. — Hauts faits judiciaires de Pellot en Guyenne ; penderies. — Poursuite contre des magistrats du présidial de Montauban. Le conseiller de La Chèze ; ses vicissitudes ; condamné par Pellot, acquitté par Daguesseau, il est définitivement battu par Foucault. Lettres de Pellot à Séguier à ce sujet. — Conflit avec le parlement de Bordeaux. Condamnation à mort par Pellot et exécution du marquis de Ladouze. A ce sujet, le parlement de Bordeaux et Pellot portent respectivement plainte, l'un contre l'autre, au chancelier. Lettres.	606
CHAPITRE IV. VARIA. Pellot fait des levées de marins pour la flotte. Colbert demande à Pellot la liste des bénéfices vacants dans ses généralités. Il le consulte sur l'état des récoltes. Conflit de Pellot avec l'évêque de Pamiers. Quatre lettres inédites de Pellot au chancelier Séguier, sur divers sujets. Prouesses de gentilshommes. Quatre autres lettres inédites de Pellot au chancelier sur son service financier. Lettre de Pellot à Colbert sur la situation financière de Bordeaux. Les jurats de Bordeaux nommés à prix d'argent. Pellot devenu premier président continue de s'intéresser aux affaires de Bordeaux. . . .	627
CHAPITRE V. Dernier regard sur Madame Claude Pellot et sur la famille Le Camus. Mort de Madame Claude Le Camus, à Paris, 1668. Lettre de condoléance de la ville de Bayonne à son mari, à cette occasion. Inventaire dressé à Agen après le décès de Madame Claude Pellot.	

Texte de cet inventaire. La famille de Madame Claude Pellot : 1 ^o Marie Le Camus, dame Particelli d'Emmery, sa sœur aînée ; 2 ^o Marie Particelli d'Emmery, dame de La Vrillière, sa nièce ; 3 ^o les huit La Vrillière, ses petits-neveux ; 4 ^o les Le Camus, ses frères et sœurs ; 5 ^o deux neveux célèbres de Madame Claude Pellot : le cardinal de Grenoble et le lieutenant civil du Châtelet de Paris.	644
CHAPITRE VI. Fin des intendants de Pellot. Il est nommé premier président du parlement de Normandie. Sa lettre à Colbert à ce sujet. Sa vaste intendance dédoublée. Ses deux successeurs. — Opinion du chancelier d'Aguesseau sur Pellot intendant de Bordeaux.	658
CHAPITRE VII. Hommage du roi à Pellot intendant.	664

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE DU SECOND VOLUME

	Pages
CLAUDE PELLOT PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE NORMANDIE (1670-1683)	I

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE PREMIER. — CLAUDE PELLOT PREMIER PRÉSIDENT.

LE PARLEMENT ET LA NORMANDIE EN 1669. — § 1. Claude Pellot est nommé premier président du parlement de Normandie (novembre 1669). Il se remarie. Magdeleine Colbert, sa seconde femme. Famille de celle-ci. Détails domestiques. Apogée du crédit de Colbert et de Pellot. Importance, sous l'ancienne monarchie, d'un chef de parlement. Lettre curieuse, à ce sujet, de Colbert au président de Montesquieu, oncle de l'auteur de *l'Esprit des lois*. — § 2. Les trois Faucon de Ris, prédécesseurs de Pellot, 1608-1663. Alexandre Faucon de Ris, 1608. Charles Faucon de Ris, son frère, 1628. Jean-Louis Faucon fils de ce dernier, 1647. Mort de celui-ci en 1663. Interrègne de sept années, rempli par les présidents de Franquetot et Bigot, jusqu'à la nomination de Claude Pellot, 1663-1669. Un quatrième Faucon de Ris, successeur de Pellot en 1685. Ces quatre premiers présidents du parlement de Normandie descendants de Claude Faucon de Ris, premier président du parlement de Bretagne. — § 3. Situation politique du parlement de Normandie en 1669. Son entière soumission au pouvoir royal. Le président Bigot lui-même s'avoue vaincu. Projet de transfert à Caen du parlement de Normandie,

conçu par Colbert, « pour rendre la ville de Rouen beaucoup plus marchande, et éloigner de la robe les fils de famille. » — § 4. Lettres de provision du premier président. Son serment entre les mains du roi. Texte de ces deux documents. — § 5. Réception du premier président Pellot au parlement. Procès-verbal de sa réception. Son serment entre les mains du président Bigot, son ancien adversaire. Texte de son serment. Son compliment d'installation. — § 6. Tableau du parlement de Normandie en 1670. Notes fort méchantes sur une partie du personnel du parlement, envoyées, en 1662, à Colbert par l'intendant Bochart de Champigny. — § 7. Les divers services du parlement au temps de Pellot : 1^o Service judiciaire : grand'chambre, enquêtes, chambre de l'édit, tournelle, requêtes ; 2^o Service administratif : chambre de police, chambre de santé, chambre perpétuelle, etc. Le palais fermé près de deux cents jours par an, par suite de vacances et de fêtes religieuses. — § 8. Juridictions qui relevaient du parlement : présidiaux ; sept grands bailliages ; cinquante-trois vicomtés ; innombrables justices d'église et seigneuriales ; amirautés, consuls, etc. — § 9. Les appeaux ; ce que c'était. Assises distinctes de chaque grand bailliage au parlement. Époques de ces assises. — § 10. Services administratifs et financiers de la province. Trois généralités ; trois intendances ; trois bureaux de trésoriers-généraux ; trente et une élections ; une chambre des comptes ; une cour des aides ; une table de marbre ; une vicomté de l'eau ; une cour des monnaies, etc., etc... Notice sur les divers intendants qui ont administré les trois généralités de Normandie sous Pellot. — § 11. Trois hauts dignitaires de Rouen, en 1669 : le duc de Montausier ; le marquis de Beuvron ; l'archevêque Harlay de Champvallon. Notice sur chacun d'eux. . .

5

CHAPITRE II. DÉBUTS REMARQUABLES DU PREMIER PRÉSIDENT.

— § 1. Il sauve la vie à une cinquantaine de malheureux,

condamnés par le parlement à être brûlés vifs comme sorciers. Sa lettre courageuse à Colbert, par laquelle il dénonce ces condamnations et leurs juges. Jurisprudence cruelle du parlement de Normandie contre les sorciers. Pellot, à l'insu du parlement, obtient un arrêt du grand conseil qui la condamne. Protestations du parlement, dont le président Bigot prend l'initiative. Du grand soin que prend Pellot de dissimuler son action. — § 2. Texte de l'arrêt du grand conseil qui anéantit les poursuites pour sorcellerie pendantes devant le parlement de Normandie. Grand éclat que produit cet arrêt, sorti de la plume du premier président. — § 3. Réveil, après Pellot, de la jurisprudence cruelle de son parlement. De prétendus sorciers d'Avranches sont sauvés du bûcher par l'intendant Foucault, en 1694. — § 4. D'autres prétendus sorciers sont, la même année, sur un rapport du conseiller Bigot, brûlés par arrêt de la chambre des vacations du parlement, à laquelle cette affaire a été, contre toutes les règles, déférée comme urgente.

65

CHAPITRE III. PELLOT PROVOQUE DU PARLEMENT DES MESURES CONTRE LES ABUS DU RÉGIME FÉODAL. Éloges sceptiques que lui adresse Colbert à ce sujet

84

CHAPITRE IV. PREMIER REGARD SUR L'INTÉRIEUR DU PARLEMENT. — § 1. La charte du parlement. Singulier conflit auquel elle avait donné lieu entre un conseiller et un avocat général. — § 2. Le pain, le vin, le sel, les épices du parlement. Vains efforts de Colbert en vue de supprimer les épices. Égoïsme des parlements au point de vue de leurs privilèges injustes. Leur âpreté à les défendre et à les étendre.

86

CHAPITRE V. SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — § 1. Élévation abusive du prix des charges de judicature au temps de Pellot. Comment étaient éludés les règlements royaux édictés en vue d'y mettre ordre. Pots de vin. L'intègre

d'Ormesson ne s'en faisait faute. Minces profits en dehors des épices. Pourquoi les charges de judicature étaient si recherchées. Du soin extrême que mettait le parlement à maintenir sa supériorité envers et contre tous. Exemples. — § 2. Etroite précaution que prenait le parlement avant d'admettre un conseiller d'honneur. Texte de divers procès-verbaux du parlement à ce sujet. — § 3. A qui appartenait-il, en l'absence du gouverneur de la province, d'allumer le feu de joie lors des *Te Deum*? Au premier président du parlement ou au vice-gouverneur? Deux conflits à ce sujet entre le parlement et le premier marquis de Beuvron. Texte d'une délibération fort curieuse du parlement à ce sujet. Le premier président met fin à ce conflit. Moyen ingénieux qu'il emploie pour atteindre son but. — § 4. Honneurs que le parlement et le marquis de Beuvron, vice-gouverneur de la province, se devaient mutuellement. Procès-verbaux à ce sujet.

98

CHAPITRE VI. RENTRÉE DU PARLEMENT DE NORMANDIE EN 1671. Harangues de M. Leguerchois, avocat général, sur ce sujet : que l'amitié doit être sacrifiée à la justice; et du premier président, sur les ruines que produit la chicane, sur l'excellence du commerce maritime et l'utilité de compagnies maritimes puissantes. Hommage rendu à la harangue du premier président par un avocat de son parlement, dans un manuscrit resté inédit. . . .

114

CHAPITRE VII. PELLOT ET LE PRIVILÈGE DE SAINT ROMAIN. Ce que c'était que le privilège de saint Romain. Son origine, ses abus. Efforts du parlement pour le contenir dans de justes bornes. Tendances de l'Église de Rouen à l'étendre. Conflits à ce sujet. Insinuation du privilège. Ce que c'était que l'insinuation. Ses effets. Procès-verbal d'un arrêt d'insinuation. La confrérie de Saint-Romain. Son rôle et ses attributions. La fête de l'Ascension à la cathédrale et au parlement. Comment délibérait le chapitre; comment délibérait le parlement. Le

luxueux repas du cochon. Procès-verbal d'un arrêt portant délivrance d'un prisonnier. Le premier président Pellot entreprend d'assurer le dernier mot au parlement contre le chapitre. Désespoir du chapitre quand il apprend que le premier président Pellot est allé à Paris soutenir auprès de Colbert les prétentions du parlement. Demi-succès du premier président. 119

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE PREMIER. RENTRÉE DU PARLEMENT EN 1673. Discours du premier président sur la nécessité de rétablir les mercuriales. Insuccès de sa tentative. 135

CHAPITRE II. LE DROIT DE REMONTRANCES SOUS LE PREMIER PRÉSIDENT PELLOT. — § 1. Le parlement de Normandie viole l'ordonnance de 1667, en modifiant, avant de l'enregistrer, la célèbre ordonnance de 1670 sur la procédure criminelle. Le premier président, sous la pression de Colbert, finit par obtenir de son parlement un enregistrement pur et simple. — § 2. Le parlement refuse d'abord d'enregistrer l'édit célèbre de Colbert qui, pour rétablir le mobilier agricole ruiné par les guerres civiles, déclare, pour un temps, les bestiaux et bêtes de labour insaisissables. Le premier président réussit à en obtenir l'enregistrement pur et simple. — § 3. Le parlement refuse d'enregistrer le fameux édit de Colbert sur les manufactures. Colbert irrité envoie à Pellot un ordre exprès du roi pour l'y contraindre. — § 4. Sept lettres du premier président Pellot au sujet de l'enregistrement d'édits fiscaux. Ses condoléances à Colbert au sujet de la difficulté de faire enregistrer par son parlement des édits de cette nature. L'enregistrement des édits fiscaux souvent obtenu à prix d'argent. — § 5. Le parlement refuse d'enregistrer l'édit qui donne au fisc un privilège pour le recouvrement des amendes. Longue correspondance échangée entre Pellot et Colbert à ce sujet, Efforts

du premier président pour couvrir sa compagnie et surtout l'opposition ardente du président d'Étalleville. Colbert oblige Pellot à le lui dénoncer. Exil du président d'Étalleville. Émotion des enquêtes. Pellot obtient du parlement qu'on ne lui vote pas sur la bourse commune un subside pour lui venir en aide pendant sa relégation à Chartres. Opinion d'un écrivain du xvii^e siècle sur l'anarchie parlementaire. Haine de Louis XIV, de Colbert et de Pellot contre les excès des parlements. .

139

CHAPITRE III. LE DROIT DE REMONTRANCES SOUS LE PREMIER PRÉSIDENT PELLOT (suite). — § 1. Le marquis de Beuvron et l'intendant de Creil, porteurs d'un ordre exprès, font enregistrer au parlement l'édit de 1673, restrictif du droit de remontrances. Discours habile du premier président pour amener son parlement à enregistrer cet édit. Ce que pense de ce discours l'historien du parlement. Pellot s'empresse d'annoncer à Colbert son succès. — § 2. Enregistrement de l'édit des formules. Correspondance, à ce sujet, de Pellot avec Colbert. François d'Aubusson, marquis de la Feuillade, qui a reçu du roi le don de faire imprimer ses ordonnances, fait assigner devant le grand conseil l'imprimeur du parlement qui s'était permis d'en faire imprimer de son côté. Pellot obtient de Colbert grâce pour son imprimeur.

169

CHAPITRE IV. VARIA. — § 1^{er}. L'intendant de Creil. Colbert, en l'envoyant à Rouen, lui recommande « d'entretenir avec le premier président une étroite et parfaite correspondance, par la raison de la longue amitié qui est entre eux ». — § 2. Mort de Séguier. Dernier regard sur son long ministère. D'Aligre, octogénaire, est fait garde des sceaux en 1672, puis chancelier en 1674. Colbert, déjà garde des sceaux et chancelier de fait pendant les dernières années de Séguier, le devient davantage encore pendant l'intérim qui suit la mort de celui-ci, puis pendant le ministère de l'octogénaire d'Aligre. Ce que pense de son choix M^{me} de Sévigné. Mot spirituel qu'elle prête

au roi à cette occasion. Prépondérance du crédit de Pellot à la chancellerie sous Séguier et sous d'Aligre. Compliments que d'Aligre échange avec notre parlement. Sous l'ancienne monarchie, les fonctions de garde des sceaux et celles de chancelier étaient en principe indivisibles. Exemples. — § 3. Dédicace aussi instructive que singulière du docteur Germain Lhonoré, médecin de Rouen, au premier président, « touchant la description d'un monstre dont une femme de Rouen est accouchée ». Il rend hommage, dès 1673, aux grands travaux faits par le premier président pour l'embellissement et l'assainissement de la ville

170

CHAPITRE V. DÉTAILS DOMESTIQUES. — § 1. Pellot marie sa fille Marie-Anne à Thomas-Charles de Bec-de-Lièvre. Il obtient pour son gendre des dispenses d'âge pour siéger à son parlement comme conseiller. Les Bec-de-Lièvre. Texte de l'acte de mariage pris sur les registres de l'église Saint-Patrice. Où demeurerait à Rouen le premier président. — § 2. Texte du contrat réglant les conditions du mariage de Marie-Anne Pellot. Les diverses personnes signataires de son contrat. Quittance de sa dot. Promesse du premier président de loger et nourrir les jeunes époux et leurs cinq domestiques pendant cinq ans, moyennant trois mille livres par an. Habits de noces, bagues et bijoux donnés par le premier président à sa fille, pour une valeur de cinq mille livres. — § 3. Heureuse fécondité de Marie-Anne. Trois enfants en trois ans. Fac-simile des signatures des déclarants, parrains et marraines, pris au pied des actes de baptême de ses trois enfants. — § 4. Elisabeth Pellot, vicomtesse de Conserans. Ses malheurs. Elle se réfugie à Rouen, auprès de son père. Indignité du vicomte. Renvoi pour ce qui le concerne à un chapitre ultérieur. — § 5. Une sœur du grand Colbert religieuse à Rouen. Soins que Pellot prend d'elle. Sa correspondance à son sujet avec Colbert. Faveurs insignes que Pellot obtient.

- pour son couvent. Notice sur cette sainte religieuse. Son intime union avec une sœur de Fouquet, l'ennemi capital de son frère 184
- CHAPITRE VI. VARIA. — § 1. Nombreuses lettres de recommandation de Pellot à Colbert. — § 2. Cent cordes de bois que les forêts de Normandie devaient au premier président. Colbert contesté ce privilège à Pellot et l'oblige à lui en produire les titres. — § 3. Pellot obtient un surcroît d'épices en faveur de deux présidents de son parlement. Argument ingénieux dont il use pour l'obtenir de Colbert. — § 4. Une ample gratification de 12,000 livres accordée à Pellot, *transeundo*. 206
- CHAPITRE VII. AUTRES DÉTAILS DOMESTIQUES. — Pellot use au profit de sa famille de son crédit auprès de Colbert. Magnificence du premier président. Ses aveux de détresse : ses trois fils, qui deviennent grands, à élever et à nourrir ! cinq filles en religion, trois filles mariées ! Intégrité du premier président. En 1672, il sollicite pour la première fois de Colbert une abbaye pour lui-même, mise sur la tête de son troisième fils, âgé alors de dix ans. Trois lettres de lui à Colbert à ce sujet. Il obtient, en 1677, l'abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, puis, en 1681, le prieuré de Villemoutiers. 218
- CHAPITRE VIII. LES TROIS MASCRANNY, NEVEUX DU PREMIER PRÉSIDENT. — Ils lui doivent leur fortune. — 1^o Mascranny, sieur de la Verrière, maître-général des eaux et forêts de Normandie. — 2^o L'abbé Mascranny, vicaire général du diocèse de Rouen. Pellot pose la candidature de ce neveu pour l'Assemblée générale du clergé. L'ancienne Eglise de France dans ses rapports avec l'État. Les assemblées provinciales et l'assemblée générale du clergé de France. Comment elles se constituaient. De quels ecclésiastiques elles se composaient. Candidatures officielles seules tolérées au temps de Pellot. Correspondance de Pellot avec Colbert et de

Seignelay à ce sujet. Insuccès de l'abbé Mascranny. Pellot lui voit préférer un fils du président Bigot. — 3^o Mascranny, sieur de Montangle, capitaine de frégate, en croisière dans la Manche, Pellot le recommande à Colbert.

227

LIVRE TREIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER. DEUXIÈME REGARD SUR LE PARLEMENT.

CONFLITS. — § 1. Le premier président règle un conflit entre la grand'chambre et la chambre des enquêtes au sujet de la distribution des causes. — § 2. Il ne peut mettre fin à un conflit entre les présidents pour le service de la grand'chambre. — § 3. Pellot termine le conflit séculaire qui existait entre son parlement et la chambre des comptes pour la préséance. Origines de ce long conflit. Collision scandaleuse à laquelle il avait donné lieu entre les deux compagnies lors de la première entrée à Rouen de l'archevêque Harlay 1^{er}. Protestsations incessantes de la chambre des comptes. — § 4. Son conflit avec les avocats au sujet de leur prétention de marcher devant elle, à la suite du parlement. Comment Pellot y mit fin. Généralité de conflits semblables dans toute la France au XVII^e siècle

241

CHAPITRE II. DEUXIÈME REGARD SUR LE PARLEMENT. CON-

FLITS. (Suite.) — § 1. Le premier président rétablit la paix entre son parlement et la cour des aides. L'union de sa fille Marie-Anne avec un fils du premier président de cette cour est un gage de l'union des deux compagnies. — § 2. Conflit pour la préséance entre le doyen des conseillers-clercs et le doyen des conseillers-lays. Pellot ne parvient pas à le résoudre. — § 3. Procédé excessif de la chambre des enquêtes envers les avocats. Elle va jusqu'à édicter contre eux une amende arbitraire. Les avocats du parlement en grève. Pellot prend leur défense. — § 4. La journée des Carreaux. — § 5. Si les

ecclésiastiques non promus, au moins, au sous-diaconat, pouvaient être admis comme conseillers-clers? Les enquêtes leur en contestent le droit. Pellot prend parti pour eux. — § 6. Conflit entre les présidents Bigot et d'Amfreville sur cette question : si Bigot, président honoraire, a droit de recevoir à chaque *Te Deum* une protestation écrite de la Chambre des comptes, ou si ce droit appartient à d'Amfreville, doyen des présidents en exercice? Le parlement le tranche en faveur d'Amfreville

253

CHAPITRE III. PELLOTT ET COLBERT UNIS PAR UNE ÉTROITE AMITIÉ. Habitude qu'avaient Colbert et Pellot de se consulter réciproquement. Colbert se fait auprès de Pellot solliciteur de procès. Abus de la sollicitation au xvii^e siècle. Ce qu'en pensait La Bruyère. Si l'articulation d'un historien est vraie que Colbert n'a pas eu d'amis. Exception, tout au moins, en ce qui concerne Pellot. Nombreuses preuves, émanées de Colbert. Leur amitié bien méritoire, pour avoir duré toute leur vie, sans un instant de défaillance. Cicéron et Montaigne, les deux philosophes qui ont le mieux écrit sur l'amitié, pris pour juges du différend

260

CHAPITRE IV. LE TIERS-ET-DANGER. — § 1. Origines de cet impôt tout normand. En quoi il consistait. Sa désuétude. — § 2. Colbert le ressuscite en l'aggravant, et, contre le gré du parlement, remet aux trois intendants de Normandie le soin de son rétablissement. — § 3. Efforts du parlement pour restreindre cet impôt et pour s'y soustraire. Le roi, malgré Pellot, autorise le parlement à en délibérer. Pellot, assisté du président Bigot, présente au roi ses remontrances. Elles ne sont pas accueillies. Émotion des enquêtes. Pellot parvient à les contenir. Sa nombreuse correspondance avec Colbert à ce sujet. — § 4. Persistance de Colbert. Son âpreté. Soumission du parlement. Colbert lui remet la suite de l'affaire. Création, à cet effet, d'une chambre de réfor-

mation. Colbert charge Pellot de la composer et de la présider. — § 5. Correspondance nombreuse. — § 6. Neuf autres lettres relatives au tiers-et-danger 274

CHAPITRE V. APPEL DE L'ARRIÈRE-BAN DE LA NOBLESSE DE NORMANDIE. EXTINCTION DÉFINITIVE DE L'IMPÔT DU TIERS-ET-DANGER. Ce que c'était que l'arrière-ban de la noblesse. Louvois décide le roi, menacé sur toutes ses frontières, à convoquer l'arrière-ban de la noblesse normande. Insuccès de cette levée, quoique Pellot en eût bien auguré. Causes de cet insuccès prédit par Vauban. Correspondance de Pellot à ce sujet avec Colbert. Procédés ténébreux dont la royauté usait envers certains parlementaires. Extinction du tiers-et-danger. 298

CHAPITRE VI. LA NORMANDIE MENACÉE D'INVASION. Le marquis de Roquelaure est envoyé en Normandie. Une flotte hollandaise, à la provocation du chevalier de Rohan et de La Tréaumont, vient croiser sur les côtes de Normandie, dans la pensée qu'une descente lui sera facilitée par la noblesse. Efforts de Pellot pour conjurer le danger. Départ de cette flotte sans coup férir. Joie de Pellot. Sa correspondance avec Colbert 307

CHAPITRE VII. LA TRÉAUMONT APPELLE LA NORMANDIE A LA RÉVOLTE. Des placards séditieux sont affichés jusqu'aux portes de la cathédrale de Rouen. Efforts infructueux du premier président pour en découvrir les auteurs. Mécontentement de Colbert. Manœuvres sourdes de La Tréaumont. La noblesse normande en fermentation, par suite du tiers-et-danger, de la levée de l'arrière-ban et de nombreux impôts de guerre. 318

LIVRE QUATORZIÈME.

PROCÈS DU CHEVALIER DE ROHAN, DE LA TRÉAUMONT ET DE LEURS COMPLICES. 321

CHAPITRE PREMIER. Rapport du premier président fait à l'audience de rentrée du parlement, en 1674, sur le rôle

	Pages
<p>joué par lui dans les poursuites faites à la suite de la conspiration du chevalier de Rohan et de La Tréaumont. Celui-ci, arrêté à Rouen par ordre du premier président, se tue presque sous ses yeux, après avoir tué un des gardes du roi.</p>	323
<p>CHAPITRE II. Trente-cinq lettres inédites de Pellot, de Louvois, du marquis de Beuvron, etc., relatives au procès du chevalier de Rohan</p>	329
<p>CHAPITRE III. Texte de l'arrêt de la chambre souveraine, constituée à Paris pour le jugement du procès. Condamnation à mort du chevalier de Rohan, du chevalier de Préaux, de M^{me} de Villars et de Vandeningen. La mémoire de La Tréaumont condamnée à perpétuité. Lettre inédite de La Reynie, procureur général près la commission souveraine de jugement, à de Seignelay, sur l'exécution de l'arrêt et sur la manière dont les condamnés ont subi leur peine. Le célèbre Bourdaloue les assiste à leurs derniers moments. Ce qu'il advint des gentilshommes normands arrêtés, non compris dans l'arrêt de condamnation. Renvoi, pour les détails, à l'ouvrage particulier que l'auteur consacre à cette conspiration et à ce procès.</p>	362

LIVRE QUINZIÈME.

<p>CHAPITRE PREMIER. La révolte, étouffée en Normandie par l'arrestation de La Tréaumont, qu'avait effectuée à Rouen le premier président, ensaïglante, l'année suivante, la Guyenne et la Bretagne. Récit sommaire de cette révolte, qui eût éclaté aussi en Normandie, sans l'énergie de Pellot.</p>	371
<p>CHAPITRE II. VARIA. — § 1. Un singulier avocat. — § 2. Singulière augmentation de gages imaginée par Colbert. Efforts de Pellot pour amener sa compagnie à y souscrire. Il l'obtient d'abord du premier président de la cour des aides et du fils de celui-ci, conseiller au parle-</p>	

ment, son gendre. L'hérédité des charges de judicature jugée et condamnée par Colbert. — § 3. Le parlement se permet d'envoyer une garnison chez le payeur de ses gages, en retard de quelques jours. Observations de Colbert. — § 4. Pellot fait dépouiller pour son usage les vieux registres de son parlement et de l'échiquier. Sa difficulté de trouver à Rouen des praticiens habiles à lire les vieilles écritures du xv ^e et du xvi ^e siècles. Qu'est devenu le précieux recueil manuscrit, ainsi composé par Pellot? — § 5. Mort du président Bigot, l'ancien adversaire de Pellot. Jugement de ce dernier sur ce magistrat. — § 6. Ce qui se passait au décès d'un membre du parlement. Hommage de Pellot à la mémoire de M. Danviray, sieur de Mathonville, mort doyen du parlement.	381
CHAPITRE III. RENTRÉE DE 1675. Discours inédit du premier président sur ce sujet : « que l'homme doit chercher le bonheur, non dans les plaisirs des sens, mais dans les satisfactions de l'esprit. » Ce qu'avait d'osé un tel discours prononcé à l'époque de la pleine passion du roi pour M ^{me} de Montespan. Lieux communs et aphorismes latins dont sa harangue est émaillée. Abus des lieux communs dans les harangues de ce temps	394
CHAPITRE IV. PANÉGYRIQUE DE MONSIEUR PELLOTT PAR M ^e LESPEUDRY, AVOCAT AU PARLEMENT. Utilité historique de cet éloge outré, comme témoignage des améliorations de tout genre introduites par le premier président dans l'administration et la police de la ville de Rouen. . . .	406
CHAPITRE V. LA CINQUANTAINE ET LES ARQUEBUZIERS. Pellot veille au maintien des privilèges de la cinquantaine et des arquebuziers, deux compagnies de volontaires chargées alors de la police de la ville. Mémoire de lui à ce sujet, adressé dans leur intérêt à Colbert. L'intendant Leblanc obtient de Colbert la création d'un chevalier et d'une compagnie du guet, malgré Pellot. Insuccès de cette création.	414

	Pages
CHAPITRE VI. Colbert dangereusement malade, 1676. Le roi songe à Pellot pour le remplacer	419
CHAPITRE VII. LE TELLIER CHANCELIER APRÈS D'ALIGRE, 1677. Rivalité de Le Tellier et de Colbert. Examen rétrospectif. Pellot, par son dévouement à Colbert, perd, sous Le Tellier, une partie du crédit qu'il avait eu à la chancellerie sous Séguier et sous d'Aligre. Compliment échangé entre le parlement et Le Tellier, à l'occasion de la promotion de celui-ci.	421
CHAPITRE VIII. RÉACTION. Le Tellier défend au parlement de Rouen de substituer, en certain cas, la peine des galères à la peine de mort, substitution qu'avait prescrite Colbert en 1662. Il reproche au premier président certains arrêts de son parlement	429

LIVRE SEIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER. LE FILS AÎNÉ DU PREMIER PRÉSIDENT. —	
§ 1. Sa thèse de philosophie dédiée au roi. Il est reçu à vingt ans avocat au parlement de Normandie, 1678. —	
§ 2. Réception au parlement, comme conseiller d'honneur, du comte de Thorigny, lieutenant-général du roi en Normandie. Une belle harangue que le jeune Pellot prononce à cette occasion, au nom du barreau, devant tout le parlement. Si cette belle harangue, qui a été imprimée deux fois, est bien l'œuvre du jeune avocat ? Regrets de l'auteur, que la place lui manque pour la reproduire. — § 3. Le jeune avocat Pellot est reçu conseiller au parlement à vingt ans, avec dispenses d'examen, « pour ses belles actions. » Son père, avant qu'il ne siège à son parlement, le fait voyager pendant trois ans en Espagne, en Italie et en Allemagne. Documents inédits	435
CHAPITRE II. UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU GRAND RÈGNE. La paix de Nimègue, 1678. Le soleil de Louis XIV à son midi.	447

- CHAPITRE III. LA PAIX DE NIMÈGUE à ROUEN. Comment cette paix y fut publiée. Curieux document inédit tiré des registres du parlement. Comment le parlement assistait aux *Te Deum*. Le feu de joie. 455
- CHAPITRE IV. PELLOT ET LE POÈTE COMMIRE. Pellot chanté par ce poète, son ami. (Reproduction de diverses pièces de ses poésies le concernant 461
- CHAPITRE V. PELLOT MENTOR DU JEUNE NICOLAS COLBERT, SON COUSIN, COADJUTEUR DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN. — § 1. Relations de Colbert avec de Médavy, conseiller d'État et évêque de Séez. Il le fait nommer archevêque de Rouen. — § 2. L'Église de France envahie par la famille Colbert. De Médavy et Colbert s'entendent au sujet de la coadjutorerie de Rouen. — § 3. Jacques-Nicolas Colbert. Sa remarquable précocité. Eloge outré que fait de lui de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, « linotte mitrée. » Il est de l'Académie française à vingt-quatre ans. Le pape, à la sollicitation de son père, le nomme, à vingt-six ans, coadjuteur de Rouen. Lettre de Colbert à Innocent XI. Remarquable lettre de celui-ci au jeune coadjuteur. Ce que pensait Bossuet de ces nominations prématurées. — § 4. Le premier président Pellot mentor à Rouen du jeune coadjuteur. Correspondance à son sujet, en grande partie inédite, de Pellot avec Colbert. 470
- CHAPITRE VI. DIVERSES MESURES ÉCONOMIQUES PRISES PAR LE PREMIER PRÉSIDENT PELLOT. — § 1. Abus en Normandie dans la levée des droits de jauge et de courtage. Pellot les dénonce à Colbert, qui les fait cesser. — § 2. Changement des jours de marché du Neubourg et de Caen, effectué dans l'intérêt de Colbert. Pellot s'y emploie avec grand zèle. Comment il était procédé à ces changements. Pour être agréable et plus prompt, Pellot obtient du parlement qu'il soit procédé sans observer les règles et délais ordinaires. — § 3. Pellot veille à la

liberté de l'exportation et du transit dans son ressort. — § 4. Pellot régleme la fabrication des toiles en Normandie. Excès de la réglementation industrielle en France sous Colbert. Industriels contrevenants exposés au pilori. — § 5. Pellot envoie à Colbert un arrêt de son parlement qui condamne un imprimeur pour livres défendus. Rouen foyer de « mauvaises impressions ». — § 6. Pellot consulte Colbert sur les mesures à prendre pour préserver Rouen d'un mal contagieux. — § 7. Le sous-prieur d'une abbaye normande condamné pour fausse monnaie. La Normandie envahie par les voleurs, par suite de la chasse que leur fait à Paris le lieutenant de police La Reynie. Le Guerrois nommé procureur général. Satisfaction qu'en éprouve le premier président, son ami.

489

CHAPITRE VII. INTRODUCTION EN FRANCE DU MONOPOLE DU TABAC. Crise et misère auxquelles cette mesure donne lieu en Normandie, où le tabac se cultivait et fabriquait sur une grande échelle. Pellot est chargé par Colbert de conjurer cette crise et de concilier les intérêts des détenteurs de tabac avec ceux des nouveaux fermiers. Persistence en Normandie de la libre culture du tabac. Difficultés que rencontre Colbert pour la détruire. . .

503

CHAPITRE VIII. PELLOT POURVOYEUR DE COLBERT. — § 1. Passion de Colbert pour les livres. Procédés dont il usait dans le monde entier pour se procurer des manuscrits. — § 2. Pellot se constitue en Normandie le pourvoyeur de Colbert. Son ami, le poète Commire, se fait dans ce but un des courtiers du premier président. Don de livres par la ville de Rouen à Colbert, provoqué par Pellot. — § 3. Délibération de ses échevins à ce sujet. Les abbayes normandes et leurs riches bibliothèques à la discrétion de Pellot et de Colbert. — § 4. Pellot sauve de la destruction les œuvres manuscrites de Thomas Bazin, l'historien de Charles VII, et les procure à Colbert

510

CHAPITRE IX. LE FILS AÎNÉ DU PREMIER PRÉSIDENT SE CONSTITUE AUSSI LE POURVOYEUR DE COLBERT. Correspondance inédite à ce sujet, du premier président et de son fils aîné, avec le célèbre Baluze, bibliothécaire de Colbert, pendant le voyage de Pellot fils en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne. Achats de nombreux manuscrits et de livres rares. Prélèvement qu'en fait Colbert; Pellot garde pour lui le surplus. Ce qu'il advint de la riche bibliothèque de Colbert, après sa mort	520
CHAPITRE X. COLBERT CONSENT A POSER POUR SON AMI. Pellot, pour obtenir que Colbert laisse un peintre lui faire son portrait, se sert de deux de ses amis, Baluze, bibliothécaire de Colbert, et surtout Jean Gallois, académicien, commensal de ce dernier. Ce qu'était l'abbé Gallois. Services qu'il a rendus à Colbert. Joie de Pellot quand il apprend que Colbert a consenti à poser.	633

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

SUITE ET FIN DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENT DE CLAUDE PELLOT.	537
CHAPITRE PREMIER. TROISIÈME ET DERNIER REGARD SUR LE PARLEMENT. DISCIPLINE. RÉFORMES. — § 1. Mesure disciplinaire prise contre un conseiller des enquêtes, pour soufflet donné par lui à un président des requêtes en pleine audience, à raison de la préséance. Exil de ce conseiller à Issoudun, sur un ordre du roi. Ses excuses à genoux au président outragé, devant tout le parlement. — § 2. Le fils aîné du premier président devenu conseiller aux requêtes, son père s'efforce de rehausser cette chambre, et obtient du roi une décision qui la met pour le rang sur un même pied avec le parlement. Impuissance de sa réforme. — § 3. Le premier président, malgré l'opposition de son parlement, poursuit et obtient la création d'une seconde chambre des enquêtes, sans création de nouvelles charges de conseillers. Utilité de cette	

création. Ses heureux effets. Son gendre de Bec-de-Lièvre obtient une charge de président à mortier, créée à ce propos. — § 4. Pellot règle le service des présidents à mortier. — § 5. Il réglemente le service des vacations.	539
CHAPITRE II. LE PREMIER PRÉSIDENT PELLOT RÉTABLIT L'ADMINISTRATION, LA POLICE, LES FINANCES ET LES HOSPICES DE ROUEN. Passion de Pellot pour les travaux publics. Il réalise à Rouen ce qu'il avait réalisé à Bordeaux, à Montauban et à Agen. Facilités que lui donne son grand crédit auprès de Colbert, qui fait que l'intendant de Rouen n'est en quelque sorte que son subdélégué. Pellot assainit Rouen, restaure son pont et ses chaussées, établit une levée de terre qui préserve une partie de la ville des inondations de la Seine, fait paver ses rues, fait restituer à l'usage du public ses fontaines détournées au profit de quelques-uns, agrandit ses hospices, augmente leurs ressources, empêche de « gueuser » dans les rues, etc. Hommage que lui rend à ce sujet son éloge anonyme. Les maladies contagieuses, qui jusque-là sévissaient à Rouen, ont cessé depuis lui. — § 1. Élections d'échevins et de quarteniers. Consuls de Rouen. — § 2. Établissement à Rouen d'un hôpital général. Efforts de Pellot pour lui créer des ressources. — § 3. Administration, travaux publics, police de la ville. — § 4. Création d'une route à travers la côte Sainte-Catherine. Nombreuse correspondance inédite de Pellot avec Colbert sur tous ces points. Impossibilité de tout dire. Nécessité d'abrégé.	551
CHAPITRE III. PELLOT, DEVENU PREMIER PRÉSIDENT, N'OUBLIE PAS SES BONS AMIS D'AGEN. Sa liaison avec les Lusignan. Il reste l'intermédiaire entre la ville d'Agen et Colbert. Sa singulière recommandation aux consuls d'Agen, à l'occasion de la femme de son cuisinier. — § 1. Il veille de Rouen à la liquidation des dettes d'Agen et recommande les finances de cette ville à Colbert. Foucault impuissant à prendre en main la cause de cette ville,	

bien qu'il en soit l'intendant. Reproches que lui adresse Colbert à ce sujet. — § 2. Le chevalier Pellot, fils cadet du premier président, capitaine d'infanterie. Droits et devoirs des capitaines à cette époque. Ils sont chargés de recruter eux-mêmes le personnel de leur compagnie. La ville d'Agen, pour être agréable à son père, fait don au capitaine Pellot de deux bons soldats. Correspondance inédite.	577
CHAPITRE IV. UNE PAGE DU JANSÉNISME A ROUEN. RÉVOCA- TION DE L'INTENDANT LEBLANC, AMI DE PELLOTT. Circula- tion de livres jansénistes longtemps pratiquée à Rouen avec impunité. Liaison de l'intendant Leblanc et de Pellot avec le P. Dubreuil, curé de Sainte-Croix-Saint- Ouen. Le hasard fait découvrir que cet ecclésiastique est à Rouen le principal fauteur de la propagande et du colportage jansénistes. La duchesse de Longueville, pé- nitente à Rouen du P. Dubreuil. Perroté, sorte de beau- père de Leblanc et son subdélégué, habitant avec lui l'hôtel de l'intendance, use de la signature de l'intendant pour faire entrer en toute franchise dans Rouen et Paris des ballots de livres jansénistes. Arrestation du P. Du- breuil, de Perroté et de plusieurs autres. Rigueurs ex- cessives dont le P. Dubreuil fut l'objet durant quatorze ans. Sa mort en prison à quatre-vingt-quatre ans. Colbert s'efforce de sauver Leblanc. Révocation de celui- ci. Rôle de Pellot dans l'affaire. Correspondance de Colbert. Lettres de M ^{me} de Longueville.	585
CHAPITRE V. FAVEURS SUR FAVEURS. Le roi donne au pre- mier président un brevet de pension de 6,000 livres. Il ajoute 25,000 écus à son brevet de retenue	598
CHAPITRE VI. ENCORE UN PANÉGYRIQUE SOUS FORME DE DÉDICACE. Œuvre, en la forme, aussi peu réussie que pos- sible, mais valeur extrême des renseignements qu'elle contient	599
CHAPITRE VII. PASSION DE PELLOTT POUR LA TERRE. Pellot	

achète en la franche bourgeoisie de Rouen deux vieilles maisons, plus un quart et un demi-quart de maison rue du Moulinet, le tout se joignant. Ces vieilles maisons, contiguës à celle qu'il habitait, qu'il tenait de M. Vaignon, conseiller au parlement, il les fait abattre et reconstruit sur leur terrain un local qui ajoute au logis trop exigu qu'il tenait de M. Vaignon. Dégradation qu'il se permet à cette occasion sur la propriété de celui-ci. — § 1. Biens du domaine public engagés. Colbert les met en vente sur les détenteurs. En quoi cette mesure fiscale de Colbert est reprochable. — § 2. Pellot achète de l'État la partie engagée du domaine de Trévières. A quelles conditions. Mince profit pour l'État de cette opération du fisc, faite au mépris de la foi publique. — § 3. Pellot achète la partie non engagée du domaine de Trévières. — § 4. Il obtient du roi la réunion de ces deux propriétés en une seule. Erection de Trévières en chàtellenie. Lettres inédites du roi qui prononcent cette érection et créent deux foires à Trévières. Abus des créations de foires et de marchés sous l'ancienne monarchie. Doléances à ce sujet des états de Normandie de 1629, dans l'intérêt des populations qui ne vont aux foires que pour « yvroger ». Colbert, pour assurer le succès d'un marché aux bestiaux qu'il a créé dans son domaine de Sceaux et dont le roi lui a donné les profits, s'efforce d'anéantir les marchés séculaires de Bourg-la-Reine et de Poissy. Même intérêt et même conduite de Pellot à Trévières. 603

CHAPITRE VIII. PELLOT AGRANDIT SON DOMAINE DE TRÉVIÈRES. Lettres inédites du roi qui y réunissent trois domaines engagés, nouvellement acquis par le premier président, ainsi que son immeuble de la rue du Moulinet, à Rouen. Pellot profite de la circonstance pour solliciter du roi la ratification de toutes ses acquisitions de domaines engagés. Ratification solennelle du roi. Inanité de semblables ratifications sous l'ancienne mo-

- narchie. Si Pellot s'est construit un château à Trévières? 617
- CHAPITRE IX. PELLOT CONTINUE D'ARRONDIR SON DOMAINE DE TRÉVIÈRES. En 1678, il achète la prévôté fiefée de sa seigneurie de Trévières; en 1680, le fief d'écrainville; en 1681, le Haut-Bosc; en 1681, la terre de l'Étang et les dîmes de la paroisse de Trévières; en 1682, la terre de la Luzerne; en 1683, une carrière et un herbage. Il meurt sans même avoir la satisfaction que La Bruyère prête aux heureux du siècle : de se bâtir un château, et de mourir « quand l'on en est aux peintres et aux vitriers » 623
- CHAPITRE X. MORT DU PREMIER PRÉSIDENT, LE 3 AOUT 1683, A PARIS. Article de la *Gazette de France* qui annonce sa mort. Notice biographique du *Mercure*. Notice manuscrite contemporaine prise à la Bibliothèque nationale, au cabinet des titres. Comment sa mort fut célébrée à Rouen. L'auteur, après avoir réuni, aussi impartialement et complètement que possible, tous les documents originaux et inédits qu'il a pu se procurer sur cet auxiliaire préféré du grand Colbert, sur cet agent énergique et dévoué du pouvoir royal, laisse maintenant au lecteur, sur le vu et l'étude de ces documents, le soin de conclure, et de juger Pellot. 626

LIVRE DIX-HUITIÈME ET DERNIER.

- CE QU'IL ADVINT DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE, DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE DE CLAUDE PELLOT (1683-1793). . . . 631
- CHAPITRE PREMIER. L'HÉRITAGE JUDICIAIRE DU PREMIER PRÉSIDENT. Foucault y prétend sans succès; avec Colbert avait cessé sa fortune. Charles Faucon, sieur de Ris, comte de Charleval et marquis de Bacqueville, premier président après Pellot, 1684. Sa mort, 1691. Pellot a pour deuxième successeur Charles-François de Montholon, sieur d'Aubervilliers 633
- CHAPITRE II. L'HÉRITAGE CIVIL DU PREMIER PRÉSIDENT. —

§ 1. Son fils aîné, légataire universel, l'accepte sous bénéfice d'inventaire. Le premier président meurt laissant des dettes. — § 2. Vente de ses propriétés de Rouen au procureur général de la cour des aides. Celui-ci s'engage à réparer les dégradations que le premier président avait faites à la propriété de M. Samson Vaignon, dont il était locataire, en y « affichant » des constructions. Texte du contrat de vente. — § 3. Part de cadets. Transaction entre le fils aîné du premier président et sa sœur Marie-Anne, dame de Bec-de-Lièvre. Pour ses droits dans la succession de leur père et dans celles de leur mère et de quatre autres, Marie-Anne accepte de son frère aîné 31,500 livres à prendre à même les 150,000 livres du brevet de retenue dû par M. Faucon de Ris. A quoi, en définitif, s'éleva la part totale de celle-ci et celle de ses deux sœurs de la Fare et de Conserans. — Part des cinq religieuses. Part de Paul, abbé de la Croix-Saint-Leufroy. — § 4. Part d'aîné. Claude-François Pellot hérite de toutes les seigneuries de son père, notamment de Trévières. — § 5. Son aveu, passé en 1691, pour la seigneurie de Trévières. — § 6. Son refus (ou retard ?) à exécuter le legs de son père aux hospices de Rouen. Trois délibérations des administrateurs des hospices à ce sujet, qui le pressent d'exécuter ce legs. Chagrin de l'abbé Mascranny de voir ce legs pieux encore inexécuté en 1691. 640

CHAPITRE III. TRÉVIÈRES ÉRIGÉ EN COMTÉ. Lettres inédites du roi qui prononcent cette érection. Claude-François, comte de Trévières. Trévières devient le nom habituel des Pellot. 655

CHAPITRE IV. LE CHEVALIER PELLOT. Glorieux témoignage que lui rend le roi. Capitaine en 1683. Colonel en 1686. Ses hauts faits sous Catinat, dans les campagnes de celui-ci contre le duc de Savoie (1690-1693). Bataille de Stafarde. Défense héroïque du col de Suze. La Marsaille. Il est fait général à trente-cinq ans. Il prend part, en

Espagne, à la guerre de Philippe, duc d'Anjou. Sa mort en 1726, dans son lit, chez son frère aîné, à Paris . . .	658
CHAPITRE V. EXTENSION DU COMTÉ DE TRÉVIÈRES. Lettres inédites du roi qui y réunissent les diverses acquisitions faites par le premier président depuis 1678 jusqu'à sa mort. Ratification par le roi, dans ces lettres, de toutes les ventes de domaines engagés faites au premier président. Inanité des lettres de ratification sous l'ancienne monarchie. Taxe imposée, en 1697, à Claude-François Pellot, à raison des divers domaines engagés vendus à son père	662
CHAPITRE VI. DEUX SAINTES RELIGIEUSES, FILLES DU PREMIER PRÉSIDENT, MARIE-CHRISTINE ET CLAUDE-SÉRAPHIQUE PELLOTT. Abrégé de deux notices contemporaines sur ces saintes religieuses, se trouvant dans l' <i>Année sainte des Dames de la Visitation de Sainte-Marie</i>	668
CHAPITRE VII. PAUL PELLOTT, TROISIÈME FILS DU PREMIER PRÉSIDENT, ABBÉ COMMENDATAIRE DE LA CROIX-SAINT-LEUFROY. Décadence et ruine de cette abbaye sous sa commende. Ses discussions avec ses religieux au sujet du partage des revenus. Il n'emploie pas à l'entretien de l'abbaye le tiers que les religieux lui ont laissé dans ce but. Sa résidence continuelle à Paris. Désordres dans l'abbaye. Descente que prétend y faire un soir la justice d'Évreux sur une plainte pour séquestration et sévices. Refus et protestation des moines. La justice forcée de se retirer une première fois sans avoir pu pénétrer dans l'abbaye. Texte inédit des procès-verbaux dressés à cette occasion. Mort de l'abbé Paul Pellot, 1726. Etat de délabrement dans lequel il a laissé tomber l'abbaye. Sa succession, après expertise contradictoire, forcée de verser 18,000 livres pour réparations urgentes. Rixes fréquentes entre les moines et des particuliers. Texte inédit de procès-verbaux dressés sur une plainte de ces derniers. Suppression de l'abbaye, 1739	676

CHAPITRE VIII. LA VEUVE, LE FRÈRE ET UN NEVEU DU PREMIER PRÉSIDENT. — § 1. La veuve du premier président.

Lettres de consolation que fait imprimer et lui adresse son frère, abbé général de Prémontré, à l'occasion de son second veuvage, lettres aujourd'hui introuvables et vraisemblablement perdues. Passage curieux des mémoires de Saint-Simon au sujet de M^{me} veuve Pellot, « très bonne et très honnête femme. » Sa mort, 1696.

— § 2. Le frère du premier président, prieur de Saint-Pierre-de-Chaumont, en Vexin, en 1642. Chanoine de Paris en 1648. Ses relations avec le cardinal de Retz, chez lequel il dîne le jour de l'arrestation du conseiller Broussel. Sa conversion. Il devient chartreux. Ce qu'en pensait le roi en 1667. Curieux passage du Journal de d'Ormesson. Il devient à Rouen coadjuteur de la Chartreuse Saint-Julien. Commire lui dédie des poésies. Sa mort, 1680. — § 3. L'abbé Mascranny. En 1698, il cède sa prébende de chanoine et sa chancellerie. La même année, un de ses neveux, en mourant, lui confie la tutelle et la garde de sa jeune fille, née de son mariage avec Jeanne-Baptiste Lefebvre de Caumartin. Sa mort en 1716.

688

CHAPITRE IX. LE VICOMTE DE CONSERANS ET LA CHAMBRE DES POISONS. Indignité du vicomte. Un épisode de la chambre des poisons. Le vicomte de Conserans amant de l'empoisonneuse La Voisin. Il donne, dans les Pyrénées, asile à un prêtre, complice de cette empoisonneuse. La Reynie, informé, transmet à Louvois ordre de faire arrêter ce complice chez le vicomte. Précautions que prend Louvois pour cette arrestation. Ordre qu'il donne à l'intendant de Ris d'aller arrêter lui-même. Mort de ce complice, aussitôt après son arrestation. De Conserans soupçonné par la chambre des poisons d'avoir tramé l'empoisonnement de la vicomtesse de Conserans et du premier président. Tristes détails. Le premier président entouré d'assassins soudoyés par son gendre? Interrogatoires en ce sens, auxquels la chambre des poisons a

soumis, à l'épreuve de la question, l'empoisonneuse
La Voisin et la Le Roux, sa complice. 696

CHAPITRE X. CLAUDE-FRANÇOIS PELLOT, FILS AÎNÉ DU PREMIER PRÉSIDENT, PREMIER COMTE DE TRÉVIÈRES. Son mariage, en 1682, étant conseiller à Rouen, avec Magdeleine Leclerc de Lesseville, fille d'un conseiller à la cour des aides de Paris. Origine des Lesseville. Il est conseiller au parlement de Paris en 1683, maître des requêtes en 1691. Forcé, par suite de pertes au jeu, de vendre sa charge en 1695. A-t-il jamais acquitté le legs de son père aux hospices de Rouen ? Combien il a peu répondu aux espérances que son père avait mises sur lui comme aîné ! Sa mort à soixante-seize ans, en 1732, laissant un seul fils. 702

CHAPITRE XI. CLAUDE PELLOT, PETIT-FILS DU PREMIER PRÉSIDENT, DEUXIÈME COMTE DE TRÉVIÈRES. Heureux le deuxième descendant du premier président, de n'avoir pas d'histoire ! Il passe doucement sa vie comme conseiller au parlement de Paris. Sa mort, en 1769, laissant un seul fils 708

CHAPITRE XII. CLAUDE-ANNE-FRANÇOIS PELLOT, TROISIÈME ET DERNIER DESCENDANT DU PREMIER PRÉSIDENT, TROISIÈME ET DERNIER COMTE DE TRÉVIÈRES. — § 1. Le dernier descendant de Claude Pellot grand messager de l'université de Paris. Ce que c'était que le grand messager de l'université de Paris. — § 2. Son mariage, en 1759, avec Claude-Louise-Élisabeth-Sophie de Polignac, sa cousine, descendante au quatrième degré d'Élisabeth Pellot, vicomtesse de Conserans. Preuves de sa filiation. — § 3. Acte de foi et hommage du troisième comte de Trévières, 1786. Texte inédit de cet acte de foi et hommage, et des lettres du roi délivrées à la suite. — § 4. Mort du troisième comte de Trévières le 5 février 1793, sans enfants, en pleine Terreur. En lui s'éteint la descendance directe mâle de Claude Pellot. La mort du troi-

sième comte de Trévières donne ouverture à quatre successions. M^{me} veuve de Trévières succède aux propres paternels de son mari, provenant des Pellot, comme la plus proche héritière des Pellot, par sa descendance directe d'Élisabeth Pellot, vicomtesse de Conserans. Les Leclerc de Lesseville. Les Mégret. Avril 1794, décès de M^{me} veuve de Trévières en pleine Terreur, au cours de la liquidation de la succession de son mari, effectuée sous le régime de l'ancienne loi sur les successions, encore en vigueur le 5 février 1793. La loi de nivôse an II (janvier 1794) vient donner toute la fortune à l'héritier le plus près en degré. La succession de M^{me} veuve de Trévières échoit, par suite, pour le tout, à sa sœur émigrée. Confiscation de cette succession. Vente, par la nation, de Trévières, les Deffends, etc. En 1823, la famille de Polignac reçoit une indemnité comme ayant droit au patrimoine des Pellot, à la représentation de la sœur de M^{me} veuve de Trévières. Conclusion 710

Achevé d'imprimer le 23 février 1882.